

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 31 MARS 2015, A 20.00 HEURES

**Présidence** M. Jérôme Schindler, syndic

**Présence** 55 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle du 20 mars 2015, par un affichage au pilier public et par un « tout-ménage ». Dès lors, elle peut délibérer valablement.

M. le syndic relève que cette assemblée ayant que peu de matière sera suivie d'une présentation sur l'efficacité énergétique à la maison en lien avec la campagne *Débranchez le temps d'une soirée !* Mme Lena Mooser, déléguée du service de l'Energie présentera cette conférence.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Dominique Magli
- M. Pierre Mauron.

M. le syndic rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours. Les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions sont priées de s'annoncer. Il s'agit de :

- Madame Sylviane Grandjean, secrétaire qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée.
- Mme Flora Berset, journaliste auprès du journal La Liberté.

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

M. le syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout-ménage » et est retranscrite par beamer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2014. Approbation. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il était à la disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Comptes 2014. Rapport de la commission financière. Approbation.
3. Route du Chalet-Neuf. Pose d'un revêtement bitumineux. Financement. Rapport de la commission financière. Approbation.
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2014 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2014 étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet [www.riaz.ch](http://www.riaz.ch). Des commentaires et des informations sur les points présentés ont été publiés dans le « Riazois » No 65.

## **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 2014**

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté sur le site internet de la Commune ou obtenu au secrétariat communal. Un large résumé a été publié dans le « Riazois » No 65. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteure du procès-verbal, Madame Sylviane Grandjean, secrétaire.

## **2. COMPTES 2014**

### **Fonctionnement**

Le budget 2014 prévoyait un excédent de charges (déficit) de CHF 341'745.00. Le résultat de l'exercice 2014 est meilleur que prévu mais malgré tout encore déficitaire de CHF 242'007.94. Cette situation se présente pour la troisième année consécutive et cette fois-ci de manière plus marquée. En revanche, rien d'étonnant à ceci puisque déjà annoncée lors du budget 2014 où la hausse d'impôt avait été refusée. Il ne s'agit pas d'une surprise mais bien de la réalité des chiffres.

Le déficit est moins important que prévu grâce à des rentrées extraordinaires (droits de mutation, impôt sur les sociétés et impôts sur les années antérieures). Le produit de la vente de l'ancien bâtiment de la voirie a été utilisé pour des amortissements comme l'exige le service des Communes. Des charges supplémentaires ont été enregistrées pour le personnel, l'entretien des véhicules et des bâtiments, la prise en charge des personnes âgées et les structures d'accueil de la petite enfance.

Le déficit détériore notre capacité d'investissement, fait augmenter notre dette et fait baisser notre capital. Cette situation va certainement être améliorée avec la hausse d'impôt de cinq centimes qui a été acceptée pour l'année 2015. Notre dette n'est pas extensible à souhait et le poids des intérêts doit absolument rester supportable. Une valeur raisonnable doit subsister au bilan en termes de capital pour absorber des éventuels excédents de charges.

Un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » No 65, au sujet des principales variations par rapport au budget et chacun a pu obtenir au secrétariat communal ou en début d'assemblée le cahier des comptes 2014. M. le syndic et ses collègues donneront un bref commentaire et plus s'ils le désirent. C'est aussi volontiers que des réponses seront données aux questions posées concernant les dicastères de chacun.

M. le syndic présente la variation des charges et des produits pour l'ensemble des dicastères ainsi qu'une impression générale sur les comptes 2014.

M. le syndic précise que la discussion générale sur les comptes 2014 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

## **FONCTIONNEMENT**

### **0. ADMINISTRATION**

#### **02. Administration**

Avec tous les dossiers en projet et en cours, l'augmentation sensible des constructions et de la population, la charge de travail de l'administration augmente régulièrement. Il faut aussi relever que l'absence d'une collaboratrice pour son congé de maternité a aussi été compensée.

### **1. ORDRE PUBLIC**

#### **10. Protection juridique**

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du service des Curatelles de Bulle. La charge est inférieure de CHF 10'000.00 à celle annoncée.

#### **14. Police du feu**

Les taxes d'exemption des sapeurs-pompiers sont inférieures à celles budgétisées. Les charges sont totalement respectées. Le compte 2014 est équilibré par un prélèvement à la réserve de CHF 12'283.70. Cette dernière passe ainsi de CHF 92'849.00 à la fin 2013 à CHF 81'958.00 au 31 décembre 2014. Par conséquent, la taxe sera certainement revue à la hausse pour 2016.

#### **15. Militaire**

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

#### **16. Protection civile**

Les charges de fonctionnement de la protection civile sont limitées au maximum. Il n'y a plus de charge intercommunale. Celle-ci est remplacée par l'ORCOC.

### **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Année après année, il faut relever que les charges de ce chapitre, qui est le plus important au niveau des finances communales, correspondent bien au budget.

#### **20. Ecole enfantine**

Les achats de fournitures ont dépassé les prévisions ; en cause, l'achat de nouvelles méthodes et l'ouverture d'une 3<sup>e</sup> classe enfantine.

#### **21. Cycle scolaire obligatoire**

Ce poste englobe notre part aux salaires des enseignants primaires, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO.

## **22. Ecoles spécialisées**

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées aux personnes handicapées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Les coûts sont légèrement inférieurs au budget.

## **23. Formation professionnelle**

Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une gratification communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels. La charge est aussi en baisse. Hors Commune, la Fondation Rieter aide aussi les apprentis de profession manuelle.

## **29. Administration scolaire**

Ce poste englobe les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. Ce service est indispensable pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Les autres postes importants concordent avec le budget.

## **3. CULTURE ET LOISIRS**

### **30. Culture**

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. Les autres charges sont les subventions aux sociétés culturelles et le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août.

### **33. Parcs publics et chemins pédestres**

Le sentier des berges de la Sionge constitue un havre de paix et de calme, beaucoup de personnes en profitent pleinement. L'équipe de la voirie assure un entretien parfait de cette promenade.

### **34. Sport**

La nouvelle charge de ce chapitre est notre participation à l'association pour la régionalisation des sports en Gruyère. Pour rappel, il s'agit de cofinancer les frais de fonctionnement des piscines en Gruyère et la patinoire d'Espace Gruyère.

### **35. Bâtiment des sociétés**

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2<sup>e</sup> étage en fin d'après-midi. La dernière annuité du crédit d'investissement sans intérêt est comptabilisée en 2014.

## **4. SANTÉ**

L'augmentation des coûts de ce chapitre est à mettre en lien avec notre charge pour le financement des EMS, soit les charges liées cantonales et nos participations aux frais de pension des résidants. Au 31 décembre 2014, 16 personnes résidaient dans des EMS.

## **5. AFFAIRES SOCIALES**

### **Accueil extrascolaire**

L'accueil extrascolaire a connu une augmentation de fréquentation et la structure fonctionne bien. Le personnel est fidèle au poste, les enfants et les parents apprécient les services offerts.

La charge nette de notre accueil s'est élevée à CHF 35'575.00, ce qui correspond à un autofinancement de plus de 75 %.

#### **Subvention aux crèches et garderies**

Ce poste enregistre une augmentation d'environ 20 % par rapport au budget et de 40 % par rapport aux comptes 2013.

### **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

#### **62. Routes communales et génie civil**

Globalement la charge nette de ce chapitre correspond au budget. Des frais plus importants que budgétisés ont été engagés pour l'entretien des véhicules et des ouvrages de génie civil. La première annuité pour le trottoir route de la Sionge a été comptabilisée. En revanche, les produits sont en augmentation grâce à la facturation de services à des tiers.

#### **64. Chemins de fers fédéraux**

La vente des cartes journalières a légèrement augmenté par rapport à 2014. La Commune dispose toujours de 4 abonnements à Fr. 40.00 la pièce. Les billets ont tous été vendus en juillet et en août 2014 et la moyenne des ventes s'élève à 95 %.

#### **65. Trafic régional**

Il s'agit de notre participation aux Transports publics fribourgeois dont le RER et de notre participation à Mobul. La charge est en baisse, ce qui est à relever.

### **7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **70. Approvisionnement en eau potable**

La marge nette sur l'achat et la vente de l'eau dégage un excédent de produits plus important que budgétisé. Ce résultat a permis un amortissement du poste Adduction d'eau au bilan pour une somme de CHF 138'471.00. Pour rappel, le m<sup>3</sup> d'eau potable est facturé à CHF 1.50 HT.

#### **71. Protection des eaux**

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Le chapitre est équilibré par une attribution à la réserve. Un amortissement de CHF 24'464.15 sur les postes concernés du bilan a été opéré. Comme pour l'eau potable, le résultat du compte ne peut influencer le résultat du compte de fonctionnement.

#### **72. Ordures ménagères**

Grâce aux mesures de contrôle à la déchetterie, un tri plus systématique des déchets encombrants et aussi la suppression du ramassage des déchets verts dans les quartiers, ce chapitre est couvert à 80 % par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. Il faut aussi relever que le verre, le vieux papier et la ferraille ont été repris à d'assez bonnes conditions par les entreprises de recyclage. Les charges de ce chapitre ont baissé sensiblement de 2013 à 2014 puisqu'elles ont passé de CHF 89'000.00 à CHF 53'000.00. M. Charrière commente une statistique des déchets de 1997 à 2014.

#### **75. Correction des eaux et endiguements**

En raison des investissements réalisés pour les ruisseaux de l'Ondine et de Plaisance, une charge d'intérêt a été comptabilisée.

## **79. Aménagement du territoire**

Les principales charges de ce dicastère concernent les honoraires des mandataires, les frais liés au contrôle des constructions et notre participation aux frais de fonctionnement de l'ARG. Les produits proviennent des émoluments perçus pour les permis de construire et certaines prestations refacturées aux promoteurs.

## **8. ECONOMIE**

### **81. Forêts**

L'année forestière 2014 est meilleure que les exercices précédents. Les ventes de bois sont supérieures à celles budgétisées. Notre participation aux frais de la Corporation forestière du Gibloux a été favorablement influencée par le regroupement avec la Corporation de la Berra. Un prélèvement de CHF 8'623.00 a été opéré à la réserve pour équilibrer le chapitre. Au 31 décembre 2014, cette réserve non obligatoire s'élève encore à CHF 38'928.00.

## **9. FINANCES ET IMPOTS**

### **Charges**

Le contentieux très bien suivi permet d'une part, un encaissement plus régulier des créances et d'autre part, une récupération régulière par le biais des Offices des poursuites. Ceci conduit aussi à une diminution des pertes sur débiteurs. Ces dernières avec CHF 25'514.00 sont inférieures à la moyenne des cinq dernières années. Nous maintenons, au bilan, la réserve pour débiteurs douteux à CHF. 70'000.00.

### **Recettes**

#### ▪ Impôts structurels

Le revenu de l'impôt sur les personnes physiques a été surestimé au budget. L'impôt sur la fortune et pour les personnes morales est nettement supérieur. Ceci dégage un delta négatif de CHF 147'000.00.

#### ▪ Impôts conjoncturels

L'impôt sur les prestations en capital n'a pas atteint le budget. Par contre, l'impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations sont largement au-dessus des prévisions. C'est ainsi que le chapitre impôts atteint tout de même celui globalement budgétisé.

## **940. Gérance de la fortune et des dettes**

La dette a généré une charge nette d'intérêt de CHF 71'000.00. Le taux moyen est inférieur à 1 %. Les amortissements obligatoires englobent l'annuité pour le trottoir à la route de la Sionge. Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

## **941. Immeubles du patrimoine financier**

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ CHF 42'000.00, ce qui est bon pour les finances communales. Le bâtiment figure encore au bilan pour une valeur comptable de CHF 100'000.00.

## **942. Terrains et lotissements**

Ce chapitre prend en compte des frais de géomètre et de verbaux.

#### 943 Immeuble du patrimoine administratif

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Le coût du chauffage à distance correspond aux prévisions. Les frais de fonctionnement sont ceux prévus au budget. La charge nette a été réduite grâce aux nombreuses locations en lien avec les lots de Bulle. Grâce à un prélèvement sur chaque location depuis 2007, il a été procédé lors de cet exercice à l'amortissement complet du local de rangement utilisé depuis 2007.

#### 944. Domaines et pâturages

Depuis des décennies, le Conseil communal veille à investir chaque année une partie des produits de location des chalets et des pâturages dans l'entretien des bâtiments et des drainages. Chaque année, environ CHF 50'000.00 sont versés dans la caisse communale.

#### Evolution des charges liées cantonales et intercommunales

M. le syndic rappelle que lors de l'assemblée du budget en décembre dernier, Mme Florence Pasquier avait demandé quelles mesures prenait le Conseil communal afin de limiter au maximum les augmentations annoncées par les différentes associations intercommunales dont la commune de Riaz en fait partie. Il faut tout d'abord relever que le Conseil communal a beau se débattre lors des assemblées des délégués pour repousser, voire diminuer certaines dépenses mais n'est pas forcément entendu. En effet, son poids représente à peine le 5 % des communes de la Gruyère en termes d'habitants et de capacité financière. Pour les pompiers et Mobul, notre part est d'environ 10 %.

#### 99. Autres postes

##### Amortissements supplémentaires

La somme des amortissements supplémentaires correspond au produit de la vente de l'ancien bâtiment de la voirie, soit la somme de CHF 320'000.00.

Amortissements supplémentaires		En CHF
123.0	Bâtiment administratif et garages	21'448.80
140.0	Terrains (révision PAL)	7'212.80
141.1	PGEE et séparatif Champy	1'841.45
141.3	Ouvrages d'épuration	12'052.45
141.5 + 141.6	Endiguements	2'725.35
141.7	Déchetterie	22'300.00
141.9	Ouvrage antibruit	1'406.40
141.12	Eclairage public	51'200.55
141.14	Trottoir route de la Sionge	64'424.00
141.15	Trottoir route des Monts	70'576.10
146.1	Machines voirie	12'500.00
146.3	Véhicules et engins de voirie	52'312.10
	<b>Totaux</b>	<b>320'000.00</b>

M. le syndic précise que ces recettes extraordinaires provenant d'un poste à CHF 1.00 au bilan ne peuvent pas être considérées comme un revenu et doivent obligatoirement être utilisées pour des amortissements extraordinaires. Ceci ressort des directives comptables du service des Communes.

## **Récapitulation**

Total des charges	CHF	9'077'390.33
Total des charges	CHF	<u>8'835'382.39</u>
<b>Excédent de charges (déficit)</b>	<b>CHF</b>	<b>242'007.94</b>

## **INVESTISSEMENTS**

M. le syndic précise que la charge nette d'investissement pour 2014 s'est élevée à CHF 2'518'000.00. Les investissements les plus importants ont concerné les travaux de séparatif en Champy, le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable et les trottoirs à la route de la Sionge et à la route des Monts.

### **POLICE DU FEU**

Notre participation à l'acquisition de nouveaux véhicules par le corps intercommunal Bulle-Riaz sera mise à la charge de l'exercice 2015.

## **TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

### 62.501.1 Réfection d'ouvrages

Pose du revêtement à la ruelle du Moulin.

Etude pour la consolidation de la ruelle du Châtelet.

### 62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité

Il s'agit de frais d'études payés aux bureaux mandatés.

### 62.501.8 Renouvellement de l'éclairage public

Les secteurs centre village et route des Monts ont été mis aux normes, c'est-à-dire que les lampes existantes ont été remplacées par celles de nouvelle génération.

### 62.501.9 Trottoir route de la Sionge

Le service des Ponts & Chaussées a exigé la création d'une porte d'entrée côté Bulle, coût supplémentaire environ CHF 75'000.00. Le décompte final des travaux s'élève à CHF 364'424.00.

### 62.501.10 Trottoir route des Monts

Un trottoir d'une longueur de plus de 500 m. a été construit. Le gros-œuvre est terminé. La sécurité des piétons et des enfants est assurée. Il reste à poser le revêtement définitif sur une partie de la chaussée et à terminer la remise en état de quelques propriétés privées.

### 62.506.0 Achat véhicule de voirie

Il s'agit de l'achat d'une nouvelle lame à neige pour le gros tracteur.

### 62.611.1 Participation de tiers

Ceci correspond à la participation de propriétaires privés à la réalisation du cheminement piétonnier prévu à la rue de Champy et à la rue Xavier-de-Poret. La contrepartie a été portée à la réserve pour investissements.



## **PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

### **70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

Remplacement de conduites principales, + de 600 m. secteur rue de la Gruyère (le long de la route cantonale), à la rue de Champy, à la rue Xavier-de-Poret et + de 500 m. à la route des Monts en parallèle au trottoir.

### **71 PROTECTION DES EAUX**

#### **71.501.0 Séparatif Champy**

Les travaux de séparatif se sont déroulés le long de la route cantonale, secteur carrefour de Champy jusqu'en rive droite de la Sionge. Une fouille d'une profondeur d'environ 6 m. a dû être exécutée pour permettre la reprise de l'ensemble du quartier de Champy par gravité. L'autre étape concernait la rue Xavier de Poret. La station provisoire de pompage mise en place à la rue Xavier-de-Poret a pu être démontée. En principe, la majorité des raccordements privés a été exécutée sur ces tronçons.

#### **71.501.2 Construction de collecteurs séparatifs**

Il s'agit de la réalisation de collecteurs pour le séparatif, secteur ruelle du Moulin, rue de Saletta et route des Monts.

### **75 CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS**

#### **75.501.0 Ruisseau de Plaisance**

La dernière étape des travaux de reconstruction des barrages sur le ruisseau de Plaisance a été menée à bien. Coût net des travaux à la charge de la Commune CHF 139'870.00.

#### **75.501.1 Ruisseau de l'Ondine**

Les travaux de revitalisation ont été menés à bien, coût brut des travaux CHF 177'548.00. Le crédit autorisé est de CHF 180'000.00. Le décompte des subventions n'est pas encore connu ce jour. Il apparaîtra aux comptes 2015. Il restera pour ces prochaines années à procéder au suivi des travaux. Ceux-ci seront réalisés par l'équipe de la voirie et seront aussi subventionnés.

### **78 PROTECTION DE LA NATURE**

#### **78.501.2 Ouvrage antibruit accès A12**

Le permis a été délivré en 2014. Les études sont terminées. Un premier acompte a été versé à la commande des éléments de protection. La piste de chantier a été mise en place à la fin 2014. Les travaux débiteront immédiatement après Pâques.

### **941 IMMEUBLE DU PATRIMOINE FINANCIER**

Il a été procédé au raccordement du bâtiment administratif et locatif au réseau de chauffage à distance.

### **942 TERRAINS ET LOTISSEMENTS**

#### **942.501.1 Frais d'études pour l'aménagement de la zone et de ses accès.**

#### **942.611.3 Participation de tiers pour Champy - Les Terreaux**

Ceci correspond à la participation de propriétaires privés à la réalisation du cheminement piétonnier prévu à la rue de Champy et à la rue Xavier-de-Poret. La contrepartie a été portée à la réserve pour investissements.

## 943 IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

943.603.0 Vente bâtiment rue de Saletta 16a

Le prix total de vente, soit CHF 330'000.00 a été réparti sur les exercices 2013 et 2014.

### Engagements hors bilan au 31 décembre 2014

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge), CO de la Gruyère et le Réseau de Santé et Social de la Gruyère (pour l'hôpital, site de Riaz), l'EMS d'Humilimont et enfin la Corporation de triage du Gibloux représentent au 31 décembre une somme de CHF 3'062'620.00 répartis sur environ 20 ans ou plus de CHF 150'000.00 par année.

### Evolution des charges de fonctionnement et d'investissement

M. le syndic commente quelques chiffres représentant la part du fonctionnement et des investissements de 2008 à 2014.

### Investissements et leur financement de 1988 à 2014

M. le syndic donne le détail des investissements réalisés de 1988 à 2014 représentant environ CHF 43'000'000.00 en infrastructures et équipement. Durant cette même période, le chiffre d'affaires pour le fonctionnement atteint environ CHF 170'000'000.00, y compris les imputations internes que l'on peut estimer à environ CHF 10'000'000.00. Ceci représente bon an mal an, plus de CHF 7'800'000.00 par an de flux financier.

#### Comment ont été répartis les investissements ?

▪ Bâtiments route des Monts 4 et 14 et annexe	9.9 mio
▪ Collecteurs d'évacuation des eaux + AIS	9.4 mio
▪ Routes, bâtiment de la voirie, véhicules	10.6 mio
▪ Terrains et infrastructures	5.2 mio
▪ Adduction d'eau potable et de défense incendie	2.7 mio
▪ Ouvrages antibruit, endiguements, forêts	2.5 mio
▪ Bâtiments du patrimoine administratif	1.0 mio
▪ Autres (administration, place de sport, etc.)	1.7 mio

#### Comment ont été financés les investissements ?

▪ Excédents des comptes de fonctionnement, amortissements	14.0 mio
▪ Ventes de terrain	7.8 mio
▪ Taxes de raccordement pour l'épuration des eaux	4.2 mio
▪ Participations de tiers	3.4 mio
▪ Subventions cantonales et fédérales	3.1 mio
▪ Taxes de raccordement pour l'eau potable	0.7 mio
▪ Emprunts et crédits LIM	5.4 mio

### Evolution de la dette communale

M. le syndic relève que la dette a passé de CHF 5'588'000.00.00 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à CHF 7'546'086.00 au 31 décembre 2014. L'augmentation est à mettre en relation avec les nouveaux investissements réalisés en 2014 et avec le déficit consenti. La dette par habitant s'élevait au 31 décembre 2014 à environ CHF 2'679.00 par habitant, ce qui est encore raisonnable eu égard aux investissements réalisés.

## **Bilan**

Avec les investissements réalisés, le bilan de la commune dépasse la somme de CHF 10'000'000.00. Le déficit de l'exercice en cours provoque une diminution de notre fortune de CHF 951'510.00 à CHF 709'502.00.

## **Proposition de boucllement**

M. le syndic commente la proposition de boucllement qui prend en compte les amortissements obligatoires, les amortissements supplémentaires, les prélèvements aux réserves pour obtenir un déficit de CHF 242'007.94. Le produit de la vente de l'ancien bâtiment de la voirie doit obligatoirement être utilisé pour effectuer des amortissements supplémentaires des postes du bilan.

**Au terme de l'exercice, la fortune communale s'établit à CHF 709'502.30.**

M. le syndic précise encore que les comptes 2014 ont été contrôlés et trouvés en ordre par le bureau fiduciaire mandaté. Il remercie ses collègues pour toutes leurs explications. Ces derniers seront disponibles pour répondre aux questions après la lecture du rapport de la commission financière.

M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, pour la lecture de son préavis sur le rapport de contrôle élaboré par le bureau fiduciaire.

## ***Rapport de vérification des comptes 2014***

*Les comptes communaux ont été contrôlés par l'organe officiel de révision à savoir la « Fiduciaire Cuennet » à Bulle.*

*La commission financière doit prendre position, à l'attention de l'assemblée, sur le rapport de l'organe de révision.*

*Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport de l'organe de révision et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.*

*En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2014 ainsi que par rapport aux comptes 2013 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre intention.*

*Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2014 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont également été fournies.*

*Par conséquent, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés ainsi que le boucllement dégageant un excédent de charges de CHF 242'007.94 et d'en donner décharge aux organes concernés.*

*La commission financière insiste néanmoins une nouvelle fois sur le fait que la préparation du budget 2016 se fasse avec le souci d'atteindre au minimum l'équilibre financier. L'augmentation d'impôt décidée en décembre dernier aidera sans aucun doute le Conseil communal à atteindre cet objectif. Pour le reste, des propositions devront être présentées par*

*le Conseil communal tant au niveau des investissements qu'au niveau du fonctionnement. Notre commune ne doit absolument pas continuer à s'endetter.*

*Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Pierre Morand et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.*

*Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de cette assemblée.*

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues pour la rédaction de leur rapport et leur travail. Il ouvre la discussion sur les comptes 2014 et sur la proposition de bouclage.

M. Ernest Pittet félicite le Conseil communal pour cette brillante présentation. Toutefois il n'a pas trouvé d'explications dans les investissements relatifs aux ouvrages antibruit A12.

M. Pierre Morand précise que deux postes apparaissent au bilan pour les deux ouvrages distincts et ceci par souci de transparence. Après explications, M. Ernest Pittet comprend sa confusion. De plus, il demande s'il était possible d'annoncer les amortissements supplémentaires dans le « Riazois ».

M. le syndic en prend note.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2014 et le bouclage tels que présentés de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

#### Résultat

Oui	47
Non	0

M. le syndic remercie les participants pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière, le caissier communal ainsi qu'à l'administration.

### **3. ROUTE DU CHALET-NEUF. POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX. FINANCEMENT. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE. APPROBATION**

M. Daniel Blanc déclare qu'en 2012, il a été procédé à la reconstruction complète du coffre de la route d'accès au Chalet-Neuf. La partie traversant le pâturage a été asphaltée. La partie dans la forêt est restée sans revêtement bitumineux. Lors de cette décision, le Conseil communal a choisi la solution la plus écologique et économique en voulant privilégier un revêtement gravellé dans la forêt. Cette variante avait d'ailleurs été soutenue par le Service des Forêts et de la Faune pour les raisons écologiques. De plus, une subvention identique était assurée à celle allouée en 2012 et ce, durant cinq ans si un revêtement bitumineux était tout de même mis en place ultérieurement. Le coût des travaux s'est élevé à CHF 180'000.00. La plus-value pour poser un revêtement dans la forêt avait alors été devisée à CHF 125'000.00 par l'entreprise.

Force est de constater que la solution adoptée n'est pas idéale pour une route à trafic relativement dense et soumise à des conditions météorologiques assez rudes. Des réparations sous garantie ont été effectuées en 2014 par l'entreprise. Des drainages supplémentaires ont aussi été mis en place. Ces mesures ne sont pas concluantes pour une route qui n'a pas assez de dévers. Ainsi, il n'est pas possible de laisser se dégrader la superstructure plus longtemps, faute de dégâts irrémédiables. A ce jour, la situation est encore sous contrôle. Aussi, une offre pour la pose d'un revêtement bitumineux définitif a été demandée à une entreprise de la place. L'offre s'élève à CHF 142'000.00 qui a été arrondie à CHF 150'000.00 pour tenir compte du contrôle des travaux par un ingénieur et d'éventuels frais imprévus. Avec le recul, il faut admettre que le choix de 2012 était une erreur qui coûte aujourd'hui environ CHF 20'000.00. En contrepartie durant cette période, les CHF 125'000.00 devisés n'ont pas été investis et le coffre de la route s'est bien stabilisé. Il est clair que les travaux seront mis en soumission. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose d'effectuer ces travaux dans les meilleurs délais puisque le service des Forêts et de la Faune a confirmé sa subvention de 45 %. En revanche, le versement n'interviendra qu'en 2016.

<b>CREDIT GLOBAL</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Subvention cantonale 45 %	CHF	67'500.00
Emprunt bancaire ou autre	CHF	82'500.00
<b>Crédit annuel</b>		
Amortissement 4 %	CHF	3'300.00
Intérêt 3 %	CHF	2'475.00
	CHF	5'775.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

### ***Rapport de la commission financière***

*Toute personne ayant emprunté cette route dernièrement aura pu constater son très mauvais état. Cette route du Chalet-Neuf nécessite dès lors impérativement un assainissement complet.*

*La solution choisie, soit la pose d'un revêtement bitumineux d'une épaisseur de 7 cm sur un tronçon d'environ 1100 m. dans la forêt semble désormais la seule solution la plus adaptée pour cette route finalement assez utilisée et ce, notamment, par le passage des convois lourds. De plus, ce projet bénéficie d'un important subventionnement de 45 % de la part du service des Forêts et de la Faune.*

*Pour ces motifs, la commission financière préavise favorablement le crédit demandé ainsi que le financement proposé.*

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues pour la rédaction de leur rapport et leur travail. Il ouvre la discussion sur ces travaux.

M. Patrice Gremaud relève qu'il n'a jamais cru aux explications données en 2012 pour la réfection de cette route en revêtement gravelé. Il est connu que si un coffre de route n'a pas de superstructure rigide, la route se creuse. La pose d'un revêtement bitumineux est indispensable.

Il regrette que les poids-lourds de 40 t. puissent utiliser toutes les routes car les communes investissent pour leurs routes et celles-ci sont abîmées par le passage desdits poids lourds. Par conséquent, il approuve la pose d'un revêtement bitumineux.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent cette dépense et son financement de se prononcer par main levée.

#### Résultat

Oui	47
Non	0

M. le syndic remercie les participants pour la confiance témoignée au Conseil communal.

#### **4. DIVERS**

M. le syndic donne quelques informations sur les points d'actualité de la commune. Il précise que les travaux en cours sont annoncés sur notre site internet.

##### **▪ Votation sur l'introduction d'un Conseil général**

M. le syndic rappelle que le Conseil communal a décidé d'organiser un vote pour l'introduction d'un Conseil général dans notre commune à partir de la prochaine période législative, c'est-à-dire celle qui débutera en avril 2016. Cette volonté populaire ressortait clairement du sondage organisé en novembre dernier lequel a eu un taux de participation de 29.90 %. Il rappelle les questions posées.

##### **1. Etes-vous favorable à la mise en place d'un Conseil général à Riaz ?**

Oui	295
Non	172
Blanc	23

##### **2. Si oui, à quelle date le Conseil général devrait-il entrer en vigueur ?**

Dès le 1 <sup>er</sup> avril 2016 (nouvelle législature)	239
--	-----

M. le syndic invite toutes et tous à accomplir leur devoir civique en montrant un intérêt pour ce sujet très important. La votation se déroulera le 14 juin prochain en même temps que des votations fédérales.

#### **FUSION DES COMMUNES**

Taux de participation	30.41 %
-----------------------	---------

##### **Etes-vous favorable à une fusion ?**

Oui	247
Non	234
Blanc (sans opinion)	18

## **En cas de fusion, quelle variante pourriez-vous envisager ?**

<b>Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens (proposition du Préfet)</b>	<b>228</b>
Fusion avec Bulle	148
Blanc (sans opinion)	122

Critères importants retenus par le sondage : la fiscalité, les transports, l'état des infrastructures et les services à la population (écoles).

Afin d'avoir une comparaison entre les variantes proposées par le plan de fusion élaboré par la Préfecture, il appartient au Conseil communal d'approfondir le dossier avec les communes de la rive gauche Basse-Gruyère. En parallèle, des discussions seront entamées avec le Conseil communal de Bulle. En principe, d'ici l'automne prochain, le Conseil communal aura plus d'informations pour décider de la suite à donner à ce dossier.

### **▪ Révision du PAL et du RCU**

M. Stéphane Schwab déclare que la demande préalable concernant le dossier relatif à la révision générale du PAL et du RCU nous a été retournée en juillet 2014 avec les préavis des services de l'Etat. Depuis lors, la commission d'aménagement et notre urbaniste ont travaillé sur ces documents. Des mandats ont été récemment attribués à des bureaux spécialisés pour l'établissement de rapports indispensables pour le dépôt final du dossier (étude de bruit, réseau d'eau potable, réseau de chauffage à distance et plan général d'évacuation des eaux). Tous ces éléments devraient nous être fournis jusqu'à la fin avril environ. Par la suite, le dossier devrait être mis à l'enquête publique à la fin de l'été 2015.

### **▪ Construction du bâtiment du CO de Riaz**

M. Stéphane Schwab déclare que lors de l'assemblée de décembre dernier, nous annonçons que la procédure liée à la mise à l'enquête du plan d'aménagement de détail et au bâtiment devait encore passer quelques caps importants. A ce jour, le PAD a été approuvé par le Conseil communal et les dernières oppositions ont été rejetées. Il appartient à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de se prononcer sur ce dossier et de l'approuver. La Préfecture de la Glâne doit délivrer le permis pour le bâtiment.

M. le syndic précise que pour ces raisons, aucune date ne peut encore être donnée pour le début du chantier du CO et aucun autre commentaire ne sera donné sur ce dossier qui fait partie d'une procédure ouverte.

### **▪ Travaux routiers**

#### **Réaménagement Valtraloc**

M. Daniel Blanc déclare que les études se poursuivent avec la collaboration et la coordination du service des Ponts & Chaussées. L'accent a été porté sur le tronçon Nord afin de trouver la meilleure solution pour l'accès, à terme, du futur bâtiment du CO. La demande préalable pour l'ensemble de la traversée interviendra, en principe, durant l'année 2015.

### **Séparatif en Champy - étape 2015**

M. Florian Sudan déclare que les travaux se déroulent en ce moment à la rue des Colombettes et sur un tronçon de la rue de Champy. Le collecteur principal est en place. Après Pâques, l'entreprise procédera aux raccordements privés.

Dans un deuxième temps, les travaux vont être entrepris pour quelques immeubles de la rue St-Michel. A partir de la mi-août 2015, les travaux seront réalisés pour le solde de la rue de Champy, secteur carrefour rue St-Michel, carrefour route Champ-Bosson.

▪ **Cabane forestière**

M. le syndic rappelle qu'avec les beaux jours annoncés, la cabane forestière aux Monts peut être louée pour passer une journée en famille ou entre amis. Pour une réservation, il est préférable de s'annoncer sans tarder à l'administration communale.

▪ **Manifestations**

M. le syndic rappelle les prochaines manifestations qui se dérouleront à Riaz.

M. le syndic passe la parole pour d'autres divers.

▪ **Interventions diverses**

M. Patrice Gremaud demande si la Commune ne peut pas intervenir ou informer les propriétaires sur l'obligation des contrôles et le nombre d'interventions de ramonage par année. Pour quelles raisons les contrôles d'installations de chauffage et de ramonage ne sont pas identiques d'un canton à l'autre. Une même installation de chauffage est contrôlée deux fois plus souvent sur le canton de Fribourg que sur Vaud. Il relève que si un contrat de maintenance du brûleur est conclu, un contrôle est effectué seulement tous les quatre ans dans le canton de Vaud, ce qui n'est pas du tout le cas dans le canton de Fribourg.

M. Nicolas Dousse constate que ces obligations ressortent de la loi cantonale, il faudrait éventuellement intervenir auprès du Grand-Conseil pour une éventuelle modification.

M. Jean-Pierre Vallélian a bien entendu que le Conseil communal ne donnerait pas d'informations supplémentaires sur le chantier du CO. Toutefois, il sait que plusieurs communes se soucient quant au début du chantier. De plus, il souhaite savoir si le Conseil communal a pris toutes ses responsabilités pour traiter les oppositions et n'y a-t-il pas moyen de faire avancer le dossier ?

M. le syndic lui confirme qu'aucune date de début de chantier ne sera annoncée, que le Conseil communal prend toutes ses responsabilités dans ce dossier, il engage beaucoup de ressources pour faire avancer à un rythme soutenu ce dossier afin que la construction du CO puisse être réalisée selon le programme prévu.

M. François Charrière revient sur le dossier du CO. Il est connu que les pierres d'achoppement dans ce dossier sont les accès et plus particulièrement, les emprises de terrain. Il souhaite savoir si tous les opposants ont été traités de façon équitable par rapport à d'autres citoyens s'étant retrouvés dans une situation similaire ces dernières années, par exemples : aux compensations de terrain faites le long de l'autoroute ou pour le trottoir de la Sionge. Il demande si les opposants ont été traités de façon équitable et si une proposition convenable leur a été faite et quand celle-ci a été faite sachant que l'opposition date depuis le mois d'août 2014.

M. le syndic l'informe que de manière générale et pour tout dossier, le Conseil communal a une volonté claire de traiter chaque citoyen d'une manière équitable. Ce qui fait foi, ce sont les règlements communaux et la loi. Sur le reste des questions, il répète qu'il est impossible d'y apporter une réponse puisque le dossier est en cours de procédure et en cas d'information donnée, le Conseil communal bafouerait la procédure. Des arrangements entre des privés et la Commune ne doivent en aucun cas être donnés en assemblée.

M. Patrice Gremaud demande ce qui se passera sur la route cantonale en direction de Marsens. Le Grand Conseil a débloqué CHF 1'500'000.00 pour supprimer une présélection à la croisée de Marsens-Echarlens pour la remplacer par un giratoire, sous prétexte que c'était moins dangereux et plus efficace. Actuellement, pour desservir le CO, une présélection serait créée en plus d'un giratoire à quelques centaines de mètres de la présélection qui a été supprimée. Selon



ses informations, les TPF et les politiciens se renvoient la balle. Il est aussi dit que Mobul ira au CO. Il est constaté que chaque km perdu par un bus coûte des milliers de francs aux TPF, les bus articulés font la navette toute la journée en étant vides, il se demande s'il s'agit d'une politique économique.

M. le syndic déclare que tous les accès seront mis à l'enquête, il y a plusieurs pistes en projet et chacun pourra donner son opinion sur les projets présentés. Actuellement, le dossier porte sur le bâtiment.

M. Thierry Favre a une question sur le quartier de Champy et plus spécialement l'aménagement de la zone 30 km/h. le dossier sera mis à l'enquête, peut-il obtenir des précisions ?

M. Pierre Morand précise que cet aménagement a déjà fait l'objet d'une demande préalable auprès du service des Ponts & Chaussées, celle-ci a été acceptée mais avec quelques modifications qui devraient intervenir. Il suppose qu'en 2015 ce dossier pourrait avancer, en tout cas pas, au 30 km/h. !

M. Laurent de Kalbermatten revient sur la route du Chalet-Neuf sur la partie déjà restaurée. Il y a des passages de sécurité pour les vaches et souvent les passages latéraux sont bloqués par des fils de fer barbelé plus ou moins démontables, il les estime assez dangereux pour les enfants, les promeneurs et les cyclistes. Il souhaite que ces passages latéraux restent libres pour les usagers.

M. le syndic prend note de la remarque et le Conseil communal étudiera la possibilité de remédier à cette situation.

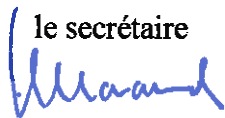
M. Daniel Gumy, au nom de l'Association culturelle Vie-à-Riaz, invite ses concitoyens au vernissage se déroulant le 3 avril prochain à 17 h. de l'exposition Rétrospective de tous les artistes accueillis dans cette salle depuis 2007. Le 17 mai à 17 h., ce sera un concert de l'Orme qui sera donné en l'église de Riaz. Il remercie d'avance toutes les personnes qui participeront à l'une ou l'autre manifestation organisée par l'Association culturelle Vie-à-Riaz.

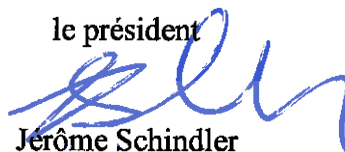
La parole n'étant plus demandée, M. le syndic remercie ses collègues, les membres des différentes commissions communales, le personnel communal dans son ensemble et spécialement Mme Sylviane Grandjean, secrétaire et M. Pierre Morand, administrateur pour la préparation du menu de la soirée, le corps enseignant et toutes personnes intéressées de loin ou de près à la bonne marche des affaires communales.

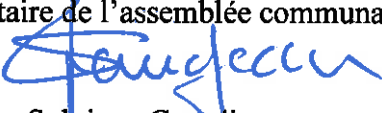
M. le syndic remercie particulièrement les participants qui se sont déplacés pour l'intérêt porté aux objets présentés ainsi qu'à l'excellente ambiance qui y a régné. Il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Pâques et le meilleur pour 2015.

Il est 21.05 h. lorsqu'il lève officiellement cette assemblée.

M. le syndic passe la parole à Mme Lena Moser du bureau Energie Concept à Bulle pour sa conférence sur l'efficacité énergétique à la maison dont le thème est *Débranchez le temps d'une soirée !*

le secrétaire  
  
Pierre Morand

le président  
  
Jérôme Schindler

la secrétaire de l'assemblée communale  
  
Sylviane Grandjean